



Délibération n° 02/ 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

26 FEV. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois février à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine M. DELAUZE Daniel, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à Mme CASSAR Michelle), M. GERVAIS Marc (pouvoir à Mme DE BLOCK Jasmine), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à M. ARCAY Martin), Mme LACUBE Danièle (pouvoir à Mme ZONCA Jeanne), Mme TROCHAIN Katia (pouvoir à Mme CINÇON Sylvie).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Sécurité - Demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la rénovation et l'extension du dispositif de vidéoprotection – Autorisation

Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au maire, déléguée au développement durable, à la sécurité et à la mobilité, expose au conseil municipal :

La Commune de Pignan souhaite étendre son dispositif de vidéoprotection, dont la première phase a été mise en œuvre en 2008. L'objectif de cette démarche est de poursuivre la lutte contre les troubles à la tranquillité publique et les phénomènes délinquants touchant directement la population, en sécurisant certains lieux particulièrement exposés.

Le système de vidéoprotection représente, dans ce sens, un véritable outil de sécurisation, qui facilite le travail d'enquête des forces de sécurité et le taux d'élucidation des affaires traitées. Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut participer au financement des projets d'installation de caméras sur voie publique, qu'il s'agisse de créations ou d'extensions.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 150 378 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance d'un montant de 60 151,20 € reprenant 40 % du coût prévisionnel du projet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 02/2021

Objet : Sécurité - Demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la rénovation et l'extension du dispositif de vidéoprotection – Autorisation

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 16 février 2021
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN